

Règlement du prix Jean de la Brète 2024-2025

<https://www.ecrivains-paysans.com/>

1 - Objet

- Le prix Jean de la Brète consiste en un concours de nouvelles organisé par l'Association des **Écrivains et Artistes Paysans** (AEAP).
- La somme de 500 euros sera remise au/à la lauréat(e)

2 - Conditions

- Le prix est ouvert à tous.
- Une seule nouvelle par participant.
- Le thème de la nouvelle devra être ancré dans le **monde rural passé, présent ou à venir**.
- Le texte proposé devra être inédit et n'avoir jamais été primé.
- La participation est fixée à 12 €.
- Le participant qui aurait plagié assumerait seul les risques encourus.
- Tout recours, même partiel, à l'IA, est rigoureusement proscrit.

3 - Présentation de la nouvelle

- Format de la nouvelle : A4 (paginé) format pdf
- Longueur de la nouvelle : entre 2000 et 15000 signes graphiques espaces comprises.
- Police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5

4 - Anonymat

- Le jury statuera sans connaître le nom des auteurs.
- Au-dessus du titre de la nouvelle figurera **un code choisi par son auteur** :
trois lettres majuscules + trois chiffres accolés Ex : DTL568
Pas de signature ni de signe distinctif.

5 - Envoi

- 1 exemplaire agrafé de la nouvelle n'ayant d'autres signes distinctifs que **le code choisi**.
- Le fichier pdf adressé à prix.jeandelabrete@gmail.com
Ce fichier sera communiqué anonymement aux membres du jury par l'organisateur qui utilisera le code choisi par l'auteur.
- Le chèque de 12 €, libellé à l'ordre de **AEAP**.
- **Dans une plus petite enveloppe** (enveloppe d'identification) **cachetée**, il y aura :
Nom + Prénom
Date de naissance
Adresse complète
Téléphone + **courriel**
+ **Code de la nouvelle**
+ mention datée et signée par l'auteur : **Je m'engage sur l'honneur à respecter le règlement du concours.**

Le chèque de 12 €, libellé à l'ordre de AEAP ne doit pas être placé dans l'enveloppe d'identification. Mais dans la grande enveloppe d'envoi avec le texte de la nouvelle.

Cette enveloppe d'identification ne sera ouverte qu'à l'issue des délibérations du jury.

- Les documents (texte de la nouvelle + chèque + enveloppe d'identification cachetée) devront parvenir à l'adresse :

Michel PONTOIRE – Concours Nouvelle
6 Rue de la Pierre
49000 ANGERS

- avant le 3 mai 2025, dernier délai.
- en envoi simple ou lettre suivie. Pas de recommandé.

- Toute candidature qui parviendrait au-delà de cette date serait refusée.
- Tout envoi incomplet sera refusé.
- Une confirmation sera alors adressée au candidat par courriel.

6 - Résultats

- Il n'y a qu'un seul lauréat.
- Si le jury ne trouve pas la qualité attendue dans les textes reçus, le prix ne sera pas décerné.
- Le résultat sera communiqué au lauréat courant juin 2025, par téléphone, à l'issue de la réunion du jury et sera publié dans la presse locale.
- Tous les autres participants seront informés par courriel du titre de la nouvelle primée et de l'identité du lauréat.

7 - Remise du prix

- La date précise et le lieu de la remise du prix seront communiqués ultérieurement.
- Le lauréat pourra, s'il le souhaite, faire la lecture publique de son texte, sinon elle sera déléguée à un membre du jury.
- Le lauréat recevra le chèque de 500 € et un diplôme original.
- Le lauréat autorise la citation de son nom et la publication de sa photo.

8 - Publication

- Un recueil des meilleures nouvelles pourra être édité avec l'autorisation de leurs auteurs comme lors de la session précédente. (12 nouvelles du vert pays – Éditions La Botellerie)
- 1 exemplaire du recueil ainsi constitué sera remis aux auteurs des nouvelles retenues.

9 - Informations

- Le jury décline toute responsabilité en cas d'envoi égaré.
- En fonction de la qualité des œuvres proposées, le jury seul décidera de l'opportunité de publier un recueil des meilleures nouvelles.
- Aucune contestation à la délibération du jury ne sera admise.
- Les documents reçus ne seront pas retournés à leurs auteurs. Ils seront détruits.